



Cession de deux part en sci donné ratuitement a la creation

Par **pouf**, le **22/12/2013** à **09:29**

Bonjour je voudrais connaitre en ayant donné 2 % d'une SCI a notre niece gratuitement elle demande a en ressortir normal valeur a la creation 7 € ouiExiste t'il un risque fiscale en nous les redonnant gratuiement Pas de compte en banque pas de comtabilité sur 300 € DE CAPITAL Avons nous un risque de problemes par les impots Nous avons tout paye de notre poche pas de credit plus de facture 12 ans apres et papiers detruit a tempete de 1999 .confirmé par assurance rnElle le confirme par ecris rnCecila demande avait été faite en 2003 et sine chez notre notaire nous confirmant notre retour a la plene propriété pour nous En 2012 il a perdu theoriquement les papiers rnEt l'aurec notaire ditv dans un premier temps ne pas avoir eu les docucumentms et en 2013 qu'il lles a bien eu cotradictoire Ceci nous empeche d'obtenir un viaer hypothecaire acreer Que faire decouragé 15 mois de palabre steril Merci urent nous n'avons que 1000€ par mois 16 ° a 78 et 80 Notre telephone xxxxxxxxxxxxrnrnAvec nos remerciements et bonne fete pour vous GERARD